



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 09736

Numéro SIREN : 394 527 899

Nom ou dénomination : A T KEARNEY

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2014 sous le numéro de dépôt 62346



1406241501

DATE DEPOT :	2014-07-07
NUMERO DE DEPOT :	2014R062346
N° GESTION :	2001B09736
N° SIREN :	394527899
DENOMINATION :	A T KEARNEY
ADRESSE :	23 rue de l'Université 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2014/06/30
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

EC 30-E-100
RW-CM

A.T. KEARNEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 23, rue de l'Université
75007 Paris

394 527 899 R.C.S. PARIS

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte n° 100

- 7 JUL. 2014

Sous le N° :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2014**

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat des Directeurs Généraux de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et constatant que les mandats de Directeur Général de Monsieur Luca ROSSI et de Madame Christine LAURENS viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de (i) renouveler le mandat de Monsieur Luca ROSSI pour une durée d'une (1) année qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et dans les mêmes conditions que celles décidées lors de sa nomination et (ii) ne pas renouveler le mandat de Madame Christine LAURENS en qualité de Directeur Général de la Société et de nommer en remplacement, avec effet à compter de ce jour, Monsieur James DYALL pour une durée d'une (1) année qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'associé unique rappelle que "Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation à l'égard des tiers que le Président. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, les limitations des pouvoirs du Président, tel que prévu par l'article 13.3 des présents statuts, sont applicables au Directeur Général."

.../...

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Luca ROSSI et Monsieur James DYALL ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le mandat de Directeur Général et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure, susceptibles de leur en interdire l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "Annonces et Formalités Légales", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.



Sébastien DECLERCQ
Président